

## AUSTRALIE

**Les autorités ne doivent pas se défaire de leurs obligations envers les demandeurs d'asile**

Index AI : ASA 12/002/01

« En vertu du droit international, l'Australie est tenue de permettre aux 438 réfugiés bloqués sur un cargo dans les eaux territoriales australiennes de débarquer et de demander asile », a déclaré ce jour (mercredi 29 août 2001) Amnesty International.

« Étant donné que ce bâtiment est actuellement dans les eaux territoriales de l'Australie et que des membres des forces armées de ce pays se trouvent à bord, il incombe indéniablement aux autorités australiennes d'examiner le cas de chacun des passagers sollicitant leur protection, dans le cadre d'une procédure équitable en bonne et due forme, conformément à leurs obligations internationales, à poursuivre l'organisation de défense des droits humains.

« Un manquement à ces obligations pourrait non seulement avoir pour conséquence une

tragédie humanitaire pour les passagers de ce navire, mais aussi déboucher à terme sur le renvoi forcé de centaines de ces réfugiés dans leurs pays d'origine, où ils risquent d'être victimes de persécutions. »

Amnesty International exhorte également le gouvernement australien à faire preuve d'humanité et à prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour remédier à la dégradation de la situation humanitaire sur ce bâtiment.

Ces dernières années, les interceptions de navires transportant des réfugiés et des demandeurs d'asile se sont multipliées dans de nombreuses régions du monde. Néanmoins, les dispositions prises en l'occurrence par l'Australie sont sans précédent.

« L'abordage de ce cargo par les forces armées, destiné à l'empêcher d'atteindre le port le plus proche, et la proposition actuelle du gouvernement d'introduire une loi rétroactive, visant apparemment à lui permettre de contraindre ce navire à quitter les eaux territoriales australiennes, sont profondément préoccupants. Il

*s'agit là de violations flagrantes de la Convention relative au statut des réfugiés adoptée en 1951 par les Nations unies, à laquelle l'Australie est partie », a fait observer Amnesty International.*

*En outre, l'attitude du gouvernement australien risque de dissuader les navires de commerce de se livrer à des opérations de sauvetage maritime dans l'avenir, ce qui pourrait avoir des conséquences tragiques.*

*International, à Londres, au +44  
20 7413 5566 ou consulter notre  
site web : <http://www.amnesty.org>*

#### **Complément d'information**

*Nombre des réfugiés se trouvant à bord de ce bâtiment ont fui des pays où règne une situation désastreuse sur le plan des droits humains, notamment l'Afghanistan. Ces dernières années, plus de 80 p. cent des Afghans ayant demandé asile en Australie se sont vu accorder le statut de réfugié, et il semble que des centaines de demandeurs d'asile et de réfugiés aient péri en mer alors qu'ils tentaient de gagner ce pays. \_*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty**